



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MOUVEMENT 2019 – Phase départementale -**

**DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE AU TITRE DU HANDICAP -**



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Division des  
Personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

Bureau des actes  
collectifs- DPE 2

Référence  
Priorité médicale 2019  
Dossier suivi par  
Mireille SPINOSA  
Téléphone  
04 91 99 67 52

ce.dpe13-mouvement  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Ouverture Public :  
8h30-17h00

NOM .....

PRENOM .....

Date de naissance : .....

Domicile.....

.....

N° portable .....

Mail professionnel uniquement .....@ac-aix-marseille.fr  
(à créer si besoin)

Situation de famille : .....

Nombre et âge des enfants à charge.....

.....

Position :

Activité

Congé parental      depuis le ..... Jusqu'au .....

CLM - CLD              depuis le ..... Jusqu'au .....

Etablissement d'exercice 2018 - 2019 .....

Circonscription de : .....

- Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)
- depuis le .....jusqu'au .....
- Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

Agent

Conjoint

Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- Maternelle     Élémentaire     Spécialisé
- Adjoint         Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRDT pour Marseille)

- 1 .....
- 2 .....
- 3 .....
- 4 .....
- 5 .....
- 7 .....
- 8 .....
- 9 .....
- 10 .....
- Autres : .....



Dans le cadre du mouvement 2019, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- R.Q.T.H (notification MDPH)
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

**RECTORAT d'Aix-Marseille**  
**à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -**  
**Place Lucien Paye**  
**13100 AIX EN PROVENCE**

**Date limite de réception des dossiers : le mardi 12 mars 2019**

*NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.*

A..... Le .....

Signature de l'agent :